

EXTRAIT N°59/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 24	Votants : 29	Procurations : 05
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Mai 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	Mme BONNAFÉ
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME
M. LAJAT	à	Mme AGUERRE

SECRETAIRE : Mme BAKER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES – Achat et implantation d'un sanitaire public auto-nettoyant sur la zone de loisirs de la Vallée du Panariol – demande de subvention

Dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs du Panariol, divers travaux d'aménagement ont été réalisés entre 2019 et 2021 avec le soutien financier du Conseil Départemental :

- la création d'une liaison piétonne entre le chemin du lac et le chemin du Castelet et entre le boulodrome jusqu'au skate Park et aux courts de tennis.
- La création d'une aire de jeux pour enfants
- L'aménagement paysager avec l'implantation de nouveaux arbres et arbustes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un projet consistant en l'achat et la pose d'un sanitaire public auto-nettoyant afin de compléter l'aménagement de la zone de loisirs et d'accroître le confort des familles.

Le montant total du projet est de 64 990 € HT soit 77 988 € TTC.

Ce projet pourrait recevoir une subvention du Conseil Départemental.

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant	
Conseil Départemental	16 247.50 € HT	25 %
Autofinancement	48 742.50 € HT	75 %
Total	64 990.00 € HT	100 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 7 (Mmes ARNAL, BELABBAS, DEJUNIAT-BERNARDINI et MM. AUGOT, BERNARDINI, JOUSSEAUME, PICARD)

Abstention : 0

- D'approuver le projet d'implantation d'un sanitaire public sur la zone de loisirs du Panariol pour un montant HT de 64 990 €.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 25 %.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 31 mai 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

